



Année 2024

Bulletin de première adhésion

cocher la case correspond à votre réponse

membre adhérent de l'ACAPSA (1)

17 euros pour l'année

membre ami de l'ACAPSA (2)

17 euros pour l'année

membre ami à vie de l'ACAPSA (3)

un unique versement de 170 euros

association amie de l'ACAPSA (4)

17 euros pour l'année

vocabulaire : Assemblée Générale (AG) - Conseil d'Administration Élu (CAE) - Conseil d'Administration dit Élargi (CADE)

(1) Les membres adhérents sont les membres actifs de l'association qui participent aux décisions prises lors des AG et dont sont issus les membres des CAE et CADE. Ils versent une cotisation annuelle dont le montant, révisable, est fixé par l'AG sur proposition du CAE. Les adhérents peuvent faire profiter aux membres de leur famille de participer aux manifestations organisées par l'ACAPSA.

(2) Les membres amis de l'association sont ceux qui adhèrent aux buts de l'association mais qui :

- ne peuvent être membres actifs pour cause de fonction en cours, pouvant entraîner un conflit d'intérêt ;
- ne souhaitent pas intervenir dans les décisions de l'association.

Ces membres amis sont associés pour eux-mêmes aux activités organisées par l'association sous réserve de participer à la dotation par le versement d'une somme dont le montant révisable, est fixé par l'AG sur proposition du CAE.

Ils n'ont pas droit de délibération et de vote aux AG et ne peuvent être membres des CAE et CADE.

Les membres amis ne peuvent pas faire bénéficier aux membres de leur famille de participer aux manifestations organisées par l'ACAPSA.

(3) Ce statut peut être suspendu à la demande de l'intéressé si ce (cette) dernier(ère) souhaite prendre une part active dans l'association par une fonction administrative ou délégué. Il (elle) formalise ce changement par le règlement d'une cotisation annuelle tout le temps qu'il (elle) occupe une fonction d'administrateur(trice) ou en tant qu'adhérent(e).

(4) Une association peut demander à rejoindre l'ACAPSA si ses statuts ne vont pas en contradiction avec les statuts propres de l'ACAPSA. Les demandes d'intégration à ce statut au sein de l'ACAPSA sont présentées au CAE.

La validation définitive est effectuée au cours de l'AG. L'association demandeuse fait connaître les raisons qui motivent son engagement envers l'ACAPSA.

L'association amie n'a pas le droit de délibération et de vote aux AG et ne peut pas être membre des CAE et CADE.

Cette adhésion n'entraîne aucune obligation de réciprocité de la part de l'ACAPSA. Le CAE peut néanmoins soumettre une proposition d'adhésion lors de l'AG. Cette validation doit faire l'objet d'un renouvellement annuel lors de l'AG. Dans le cadre d'un engagement partenarial entre une association et l'ACAPSA, il est procédé à la réalisation d'une convention spécifique qui gère les rapports entre les parties prenantes. L'association amie est soumise aux statuts et règlement intérieur de l'ACAPSA lors de ses activités au sein de l'ACAPSA et du CAPSA.

Règlement financier : indiquer le montant dans la case correspond à votre réponse

virement

chèque

espèces

Le montant de la cotisation (chèque ou espèces) doit être joint au présent bulletin. Aucun remboursement ne sera effectué.

Si vous réglez par virement, le scan du bulletin peut être adressé par courriel (secretariatgeneral.acapsa@gmail.com) ou par courrier.

La part des versements au-delà de la valeur de la cotisation constitue un don.

Un reçu est remis pour tous les dons.

montant du don si vous faites un don

adresse de l'association :

association Autour du Conservatoire des Approvisionnements en Produits de Santé des Armées (ACAPSA)

secrétariat général - TSA 20003 45404 FLEURY-LES-AUBRAIS Cedex

Identité du candidat ou de l'association qui souhaite rejoindre l'ACAPSA

1. à compléter pour un candidat

Madame <input type="checkbox"/>	NOM	<input type="text"/>	PRÉNOM	<input type="text"/>
Monsieur <input type="checkbox"/>				
Date de naissance		<input type="text"/>	Information demandée pour les statistiques "évolution de la moyenne d'âge"	
position	Site CHANTEAU <input type="checkbox"/>	autres entités MINARM <input type="checkbox"/>	Extérieur au MINARM <input type="checkbox"/>	

2. à compléter pour une association

NOM ASSOCIATION : clair complet et sigle	<input type="text"/>
identité du représentant de l'association	<input type="text"/>

3. à compléter pour un candidat et pour une association

Adresse	<input type="text"/>		
numéro, rue, avenue.....	<input type="text"/>		
code postal et ville	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
téléphone	<input type="text"/>		
adresse internet (obligatoire)	<input type="text"/>		

nota : les informations portées sur ce bulletin sont destinées à être saisies dans le fichier des membres de l'ACAPSA et ne sont pas divulguées à l'extérieur

(1) Cocher la case

Je n'autorise pas (1) :

J'autorise (1) :

Date

signature du candidat ou du représentant de l'association

NUMÉRO DE CARTE

Ce numéro est attribué à la réception de la première cotisation. Il est personnel et unique, il ne sera pas réutilisé.